

Commune de : **DOMPAIRE**

Département : **VOSGES**

PIECE N° 5A2

LISTE ET NOTICES DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Vu pour être annexé

à la délibération
du 15 Juin 2023

approuvant

le Plan Local d'Urbanisme

Cachet de la Mairie et

signature du Maire :

Philippe FERRATIER



Date de prescription de la révision du PLU : 11 Février 2021



30 Ter, rue Charles Delaunay
10 000 TROYES
Tél : 03.25.40.05.90.
Mail : perspectives@perspectives-urba.com

Dossier réalisé par le bureau d'études :

Liste des servitudes d'utilité publique

DOMPAIRE

Direction Départementale
des Territoires des Vosges

A1

BOIS ET FORETS SOUMIS AU REGIME FORESTIER

Référence du texte législatif : Code forestier

Acte instituant la servitude : Code forestier.

Désignation de la servitude :

A4

LIBRE PASSAGE LE LONG DES COURS D'EAU NON DOMANIAUX

Référence du texte législatif : article L. 211-7 (IV) du Code de l'environnement, décret n°59-96 du 7 janvier 1959 valeur de servitudes au sens de l'article L. 151-37-1 du code rural, article L. 151-37-1 et articles R. 152-29 à R. 152-35 du Code rural

Acte instituant la servitude : A.P.N°3.127.63 du 19/09/1963

Désignation de la servitude :

RUISSEAU DE LA GITTE : Affluent du Madon

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles), immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants, immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants, protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32

Acte instituant la servitude :

Inscrit le 03/03/1926 - Périmètre de protection modifié par délibération du conseil municipal n° 09 2011 du 25/01/2011

Désignation de la servitude :

DOMPAIRE: Croix datée de 1522 à l'entrée du village.

AC1

PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Référence du texte législatif :

Code du patrimoine (Livre VI : Monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale / Titre II : Monuments historiques / Chapitre 1er : Immeubles), immeubles classés au titre des monuments historiques : articles L. 621-1 et suivants, immeubles inscrits au titre des monuments historiques : articles L. 621-25 et suivants, protection au titre des abords : articles L. 621-30 à L. 621-32

Acte instituant la servitude :

Classé les 22/10/1913 et 25/11/1943 - Périmètre de protection modifié par délibération du conseil municipal n° 09 2011 du 25/01/2011

Désignation de la servitude :

DOMPAIRE: Eglise de la Vréville.

EL7

CIRCULATION ROUTIERE - ALIGNEMENTS

Référence du texte législatif :

Articles L. 112-1 à L. 112-8, L. 123-6, L. 123-7, L. 131-4, L. 131-6, L. 141-3, R.112-1 à R.112-3, R. 123-3, R. 123-4, R.131-3 à R. 131-8 et R. 141-4 à R. 141-10 du code de la voirie routière

Acte instituant la servitude :

a) Approuvé par décret du 25/08/1888. b) Délibération du Conseil général du 04/05/1921.

Désignation de la servitude :

a) R.D. 266 (ex.R.D.166). b) R.D. 38. c) R.D. 38 (embranchement de VILLE/ILLON). d) R.D. 28.

Référence du texte législatif : Loi du 15 juin 1906 (art. 12 et 12bis) modifiée, loi de finances du 13 juillet 1925 (art. 298), Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (art. 35) modifiée, décret n°67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4), décret n° 70-492 du 1 juin 1970 modifié.

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

Référence du texte législatif : Articles L. 312-3 et R. 312-6 du code du sport

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :

a) Grand gymnase, route de Bouzemozt b) Terrain d'entraînement de football, route de Bouzemozt c) Petit gymnase, route de Bouzemozt d) Skate Park, rue des Anciens Combattants e) Terrain multisport, rue des Anciens Combattants

Référence du texte législatif : Articles L. 54 à L. 56-1 du code des postes et des communications électroniques, Article L. 5113-1 du code de la défense, Articles R. 21 à R. 26 et R.39 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude : Décret du 06/05/1981

Désignation de la servitude :

Faisceau hertzien centre de BEUVEZIN-Le Genovre (54 08 006) vers centre de Saint Maurice sur Moselle-Fort du Ballon de Servance (88 08 006)

Référence du texte législatif : Articles L. 45-9, L. 48 et R. 20-55 à R. 20-62 du code des postes et des communications électroniques

Acte instituant la servitude :

Désignation de la servitude :
DISTRIBUTION Sur le territoire communal.

